



PROJET D'APPUI RÉGIONAL À L'INITIATIVE
POUR L'IRRIGATION AU SAHEL



NOTE DE CADRAGE GROUPES DE PARTAGE DE CONNAISSANCE NATIONAUX (GPCN)

Description sommaire du projet PARIIS

1. L'Objectif de Développement du Projet consiste à améliorer la capacité des parties prenantes à développer et à gérer l'irrigation et à accroître les superficies irriguées en suivant une approche régionale basée sur les « solutions » dans les pays participants. Le projet visera à institutionnaliser les solutions d'irrigation élaborées par les six pays en vue d'assurer la capitalisation des connaissances acquises et garantir la durabilité de l'approche au-delà de la durée de vie du projet.
2. Le projet comporte trois composantes :
 - a) Composante A : Modernisation du cadre institutionnel ;
 - b) Composante B : Financement de solutions d'investissement dans l'irrigation ;
 - c) Composante C : Gestion de l'information et des connaissances et Coordination.
3. Une description plus détaillée du projet et des composantes est donnée en Annexe 1. Elle inclut la typologie des systèmes irrigués définie dans la « Déclaration de Dakar », basée sur cinq types d'irrigation, qui structurent l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel et les interventions du projet. Les zones d'intervention du projet dans les six pays concernés sont données en Annexe 2. Le Document d'évaluation du projet en version anglaise et française se trouve sur le Site du CILSS www.cilss.int
4. Le projet repose sur la notion de développement de solutions d'irrigation. L'objectif est de doter les six pays, d'ici la fin du projet, d'un ensemble complet de solutions robustes pour les cinq types de systèmes d'irrigation définie dans le cadre de l'Initiative Irrigation au Sahel, ainsi que des capacités pour les déployer à l'échelle. Le concept de « solutions d'irrigation » repose sur la reconnaissance du caractère multidimensionnel des réponses à apporter aux enjeux du développement de l'irrigation. Elles supposent à la fois :
 - L'existence d'un cadre institutionnel et de gouvernance clarifié ;
 - Une planification pertinente prenant en compte les conditions préexistantes de l'environnement : l'irrigation doit répondre à un besoin local et être en mesure d'apporter une plus-value ;
 - Une conception technique des systèmes d'irrigation et des mécanismes financiers adaptés dans chaque solution pour l'investissement mais aussi pour l'exploitation et la maintenance,
 - Un accompagnement sous la forme : de programmes de renforcement de capacité, d'appuis à l'amélioration du processus de planification du développement local de l'irrigation qui prennent en compte : la gestion des ressources en eau et en terre, la sécurisation du foncier, la mise en place de systèmes de production performants et susceptibles de s'insérer aux marchés et le développement de services et d'infrastructures d'appui aux producteurs.
5. A titre indicatif, le contenu d'une solution d'irrigation est donné en Annexe 3.

6. Le projet prévoit la mise en œuvre effective de solutions d'irrigation au niveau des pays à travers la réalisation de sous-projets par la mobilisation coordonnée des porteurs de projets, d'opérateurs de terrain (notamment les Opérateurs de Planification et de Développement Local-OPDL, les Opérateurs de Solution d'Irrigation- OSI ...), de services de l'état et d'organisations locales concernées. Au niveau régional, le CILSS appuiera les processus à l'œuvre et les acteurs qui les mettent en œuvre au niveau des sous-projets et des territoires dans lesquels ils se trouvent. Ce mécanisme est présenté en Annexe 4. Un dispositif de gestion des connaissances sera mis en place par le CILSS afin de favoriser la capitalisation, le partage, la diffusion et la dissémination des connaissances. Ce dispositif est présenté en Annexe 5.

(NB : toutes les annexes sont parties intégrantes des présents termes de référence).

Approche régionale et rôle des UGP

7. Les pays du Sahel ont en commun beaucoup de caractéristiques économiques, agro-écologiques et sociales et présentent un vaste potentiel d'économies d'échelle et de transfert de connaissances pour le développement de solutions d'irrigation adaptées à la région. Pour développer ce potentiel, le PARIIS propose une approche régionale structurée autour d'un opérateur – le CILSS – mandaté par les six pays parties prenantes pour assurer la coordination régionale, les échanges, les informations, le plaidoyer, la formation et la mise à disposition d'appuis techniques spécifiques permettant d'activer et de soutenir les économies d'échelle, les transferts de connaissances dans les pays et faciliter l'adoption et la mise en œuvre des réponses consensuelles et efficaces aux difficultés de mise en œuvre.
8. Dans chacun des 6 pays, une Unité de Gestion du Projet (UGP) sera mise en place. L'UGP a vocation à coordonner, d'appuyer et de suivre la mise en œuvre des activités dans la Zone d'Intervention du Projet (ZIP), en particulier l'action des opérateurs et des entités locales chargées de la planification du développement local de l'irrigation (composante A) et de la conception des solutions d'irrigation et de la mise en œuvre des projets d'investissements (composante B). Elle joue également un rôle essentiel de pilotage, d'appui et de suivi des activités de gestion de connaissances (composante C) conduites aux niveaux national, infranational et local.
9. La gestion des connaissances (composante C) constitue la valeur ajoutée essentielle du projet PARIIS. La gestion des connaissances accompagne la planification (composante A) et la mise en œuvre des sous projets d'irrigation (composante B) en vue d'une amélioration continue des solutions d'irrigation et de leur institutionnalisation dans les pays. La gestion des connaissances repose sur les principes suivants :
 - a) Processus itératif pour un apprentissage tout au long de la mise en œuvre du projet. La gestion des connaissances est intégrée à la planification et la mise en œuvre des investissements du projet. L'identification, la documentation, la mise en œuvre et le suivi des solutions d'irrigations répondant aux besoins exprimés par les Etats et les bénéficiaires alimentent la réflexion conduite au niveau régional, et visant à développer ces solutions d'irrigation, à les capitaliser, à les partager avec les Etats et en assurer un suivi et une amélioration permanente.
 - b) Processus axé vers la résolution des problèmes les activités de gestion des connaissances s'organisent dans un cycle où les guides méthodologiques, l'ingénierie de formation, les projets de recherche action, et les autres produits de gestion des connaissances sont élaborés selon des orientations issues d'une évaluation préalable des connaissances acquises, des besoins de renforcement des capacités et des enjeux de développement des solutions d'irrigation. La diffusion et l'appropriation de ces connaissances font émerger des informations et réflexions supplémentaires à analyser.
 - c) Participatif à chaque niveau : les utilisateurs des différents produits de la gestion des connaissances sont associés à l'identification et l'élaboration des produits.

- d) Articulation Régional/ National : le processus s'organise dans un flux d'informations entre les niveaux national - régional et entre les pays en mobilisant des acteurs nationaux et régionaux.
 - e) Clarification des rôles pour un processus de gestion du changement.
 - f) Légitimité des acteurs : s'assurer de l'adhésion et du soutien des plus hautes autorités des pays et que l'ensemble des acteurs développent la culture du partage des connaissances.
10. La mise en place des Groupes de Partage de Connaissances Nationaux (GPCN) vise à examiner l'avancement des travaux aux principales étapes du processus, et pour formuler des avis et des recommandations sur toutes les décisions stratégiques à prendre par le PARIIS dans leur domaine de compétence pour le développement des solutions d'irrigations mises en œuvre dans les pays et pour le renforcement des capacités des acteurs en matière de planification de l'irrigation et de mise en œuvre des solutions identifiées.
- a) Au niveau régional, le CILSS se propose de mettre en place quatre Groupes de Travail Régionaux (GT) : GT Planification ; GT solutions d'irrigation de types 1 et 3 (irrigation en maîtrise partielle ou totale en gestion par les communautés) ; GT solutions d'irrigation de type 2 (irrigation individuelle privée) ; GT solutions d'irrigation de types 4 et 5 (grands aménagements publics ou en partenariat public privé).
11. Au niveau national, l'UGP mettra en place et animera des arènes de concertation sous la forme d'un groupe de partage de connaissances national (GPCN). L'UGP pourra mobiliser les organes nationaux de concertation lorsqu'ils existent associant tous les acteurs locaux (services de l'état, collectivités nationales, ...) afin d'accompagner la planification, la conception et la mise en œuvre des sous-projets d'irrigation les concernant.

Objet des groupes de partage de connaissances nationaux (GPCN)

12. Les Groupes de Partage des Connaissances National (GPCN) sont établis au niveau national. Suivant le contexte de chacun des pays, il pourra être établi un seul GPCN avec des sessions thématiques ou quatre sous-groupes de travail, ou bien quatre GPCN. Mais dans tous les cas les 4 axes (planification et types d'irrigation) devront être couverts. Ils constituent un cadre national d'échange, de réflexion et de concertation inclusive entre les acteurs de l'irrigation dans les pays.

13. Les principaux objectifs des GPCN seront donc de :

- Constituer un cadre d'échanges pour l'ensemble des acteurs et parties prenantes intervenant au niveau national et infranational dans le domaine de l'irrigation ;
- Animer la réflexion stratégiques sur les enjeux et les problématiques locales en vue de la consolidation des solutions d'irrigation dans les pays ;
- Appuyer la capitalisation les expériences nationales afin de mieux caractériser les solutions d'irrigation et de permettre leur institutionnalisation au niveau national ;
- Constituer une interface assurant la transmission de connaissances et d'information entre les groupes de partage des connaissances au niveau régional, et infranational (PMA).

14. Les résultats attendus sont :

- Un GPCN est mis en place au niveau national et opérationnel, et des ateliers thématiques sont régulièrement organisés afin d'examiner l'avancement des actions conduites sur la planification, de la conception et de la mise en œuvre des solutions d'irrigation ;
- Les bonnes pratiques et les leçons générées par le PARIIS sont capitalisées et partagées au niveau national avec l'ensemble des acteurs intervenants dans le domaine de l'irrigation ;
- Les capacités des acteurs nationaux sont renforcées afin de favoriser l'amélioration des procédures de planification et mise en œuvre et de la qualité des solutions d'irrigation.

Fonctionnement des groupes de partage de connaissances nationaux (GPCN)

Positionnement institutionnel des GPCN

Il appartient à chaque pays de préciser le positionnement institutionnel des GPCN (ministère de tutelle, relations avec les autres institutions, ...).

Composition des GPCN

15. Les GPCN seront constitués de l'ensemble des catégories d'acteurs intervenant au niveau national dans le domaine de l'irrigation. Ils seront notamment composés de différentes directions de l'administration, des sociétés ou agences nationales, des organisations nationales de producteurs, des institutions nationales de recherche, des experts du secteur de l'eau et de l'irrigation (bureaux d'études, ONG), mais aussi de représentants des principales institutions intervenant au niveau infranational et de toute personne-ressource pertinente dans le domaine de l'irrigation.
16. Ils bénéficieront également de la participation et de l'appui des experts nationaux de l'UGP, de représentants des PMA et toute personne ressource pertinente pour l'analyse, l'amélioration et l'institutionnalisation des différentes solutions d'irrigation à partir des expériences capitalisées et/ou conduites par le PARIIS.
17. Une instance nationale de concertation existante pourra assurer ces fonctions avec l'appui de l'UGP pour son renforcement. Dans le cas où des instances existantes jouent le rôle de GPCN, elles pourront mobiliser leurs propres cellules sur financement du projet. Si aucune instance nationale existante ne peut assurer ces fonctions, la facilitation et le secrétariat du GPCN relèvera de l'UGP et de l'expert national en gestion des connaissances.
18. Au plus tard, 3 mois après le démarrage du projet, les UPG devront envoyer la liste des membres potentiels des GPCN ainsi que le(s) facilitateur(s) si applicables.

Défis à relever

19. Ces cadres de dialogue sont actuellement accompagnés par des projets qui facilitent leur fonctionnement, toutes leur viabilité fait face à un certain nombre de défis :
 - ✓ Mise en place de mécanismes de pérennisation et d'institutionnalisation des GPCN ;
 - ✓ Le renforcement continu de capacités des acteurs (changement d'interlocuteurs dans les institutions qui composent les Groupes, surtout du côté de l'Etat) ;
 - ✓ Communication pour la diffusion et partage des bonnes pratiques à l'ensemble des acteurs surtout au niveau local ;
 - ✓ Mobilisation du secteur privé ;
 - ✓ Mobilisation de ressources financières pour tenir des activités régulières ;
 - ✓ Veille et réflexions stratégiques pour influencer les politiques ;
 - ✓ Mise en place de mécanisme de suivi-évaluation et de capitalisation des expériences.

Fonctionnement et tâches des GPCN

20. Au niveau national, les UGP et leur équipe d'experts nationaux joueront un rôle central d'interface entre les connaissances collectées au niveau local dans les ZIP et les résultats des travaux des groupes de travail régionaux, et participeront aux activités de partage de connaissances menées à ces deux niveaux. En retour, ils auront la responsabilité de disséminer les résultats et recommandations produites auprès des décideurs politiques, des gestionnaires et de l'ensemble des parties prenantes au niveau National.
21. Ces experts participeront à une Cellule qui pourra s'appuyer sur d'autres acteurs influents. Cette cellule sera facilitée par l'Expert en Gestion des Connaissances de l'UGP qui aura, notamment, la

charge d'assurer la liaison entre les PMA et le GT régionaux. Cette Cellule devra se doter d'un cahier de charge qui régit le fonctionnement du Groupe. C'est un document contractuel, élaboré par l'UCP /UGP et approuvé par les membres du comité de pilotage que les membres entérinent en le signant. Il décrit les règles de fonctionnement harmonieux et efficace du Groupe et de la Cellule. Ce Cahier de charge est le document de référence pour les partenaires et projets hors PARIIS qui voudraient travailler avec les PMA. Il est diffusé par les organisations dont sont issus les membres du comité de pilotage.

22. Le GPCN pourra bénéficier des différents instruments développés par l'INSAH pour le partage et la diffusion des connaissances. Les experts nationaux interviendront pour rendre compte de l'avancement des activités réalisées dans les ZIP, mais aussi pour veiller à la dissémination des productions des groupes de travail et de connaissance régionaux au niveau national et des ZIP. Ils joueront un rôle particulier pour appuyer et accompagner les activités des groupes de travail régionaux dans leur propre pays.
23. L'implication des experts nationaux et des PS au sein des équipes d'appui permettra d'établir un lien fonctionnel permanent entre les groupes de travail et les UGP des 6 pays. De même, la participation active de représentants des OSI et/ou des OPDL permettra de maintenir les conditions d'un échange régulier entre les groupes de travail et les actions de terrain conduites dans le PARIIS. Ces groupes pourront s'élargir aux Organisations Nationales de producteurs, les directions et Agences en rapport avec l'irrigation, les services nationaux de recherche ainsi que les composantes nationales des CGIARS, les fournisseurs de services nationaux, etc.
24. La cellule nationale devra organiser au moins une rencontre de concertation semestrielle de l'ensemble des PMA. Les résultats de ces rencontres seront partagés avec les GT et la coordination régionale.

Rôle et Taches des GPCN

Les taches à exécuter par les GPCN peuvent se résumer comme suit :

- Organiser le partage des connaissances sur les situations rencontrées et les bonnes pratiques identifiées au niveau des ZIP ;
- Appuyer les PMA dans la définition des activités et les actions, et les rôles et les responsabilités des différents acteurs dans la mise en œuvre des options retenues ;
- Participer aux groupes de travail (GT) qui seront mis en place au Niveau Régional ;
- Identifier des opportunités d'amélioration (technique, organisationnelle, institutionnelle et politique) des solutions concernées ;
- Contribuer à l'identification des connaissances capitalisables dans les différentes solutions d'irrigation, en relation avec les UGP et les groupes de partage de connaissance locaux et régionaux ;
- Proposer, en relation avec les PS, des produits de gestion des connaissances (manuels, guides, publications diverses) à soumettre au Comité Technique National (CTN) et proposer des pistes pour leur diffusion ;
- Eclairer le comité technique national dans la définition des priorités de développement de produits de gestion de connaissances ;
- Contribuer à identifier des besoins en renforcement de capacités destinés à renseigner la stratégie de renforcement des capacités en collaboration avec AGRHYMET et les UGP des pays.
- Participer à l'identification des thématiques de recherche-action nationales pour la consolidation des solutions d'irrigations ;
- Proposer des produits de gestion des connaissances au niveau national (manuels, guides, publications diverses).

Appui de l'UGP

25. Au niveau National, les équipes d'expertes nationales mises en place au niveau des Unités de Gestion de Projet (UGP) dans les pays contribueront activement au fonctionnement du dispositif GPCN. Les experts thématiques de l'UGP font partie intégrante des GPCN et de ce fait ils apportent un appui directement au GPCN dans leur domaine de compétence.

26. L'UGP est charge notamment de :

- Mobiliser les acteurs des organes nationaux de concertation existants ;
- Identifier des acteurs pertinents, des objectifs et intérêts communs, des problèmes communs et des opportunités qui pourront potentiellement contribuer aux GPCN ;
- Faciliter la circulation des informations et une bonne coordination des réflexions conduites au niveau régional et à celui des ZIP pour l'amélioration des solutions et leur institutionnalisation ;
- Appuyer la dissémination et accompagner l'appropriation des produits de GC au niveau national ;

27. L'expert Gestion des Connaissances de l'UGP veillera notamment à :

- Identifier la vision des différents participants à la GPCN ;
- Organiser les sessions et participer réunions des GPCN ;
- Collecter, synthétiser et faire remonter les problématiques nationales pour prise en compte dans les GT régionaux ;
- Assurer les relations entre les GPCN et les PMA et les GPCR afin d'améliorer la diffusion des leçons apprises sur les autres sites ;
- Identifier et relever les défis opérationnels, techniques, institutionnels et politiques à soumettre aux GPCN ;
- Assurer le rapportage des réunions, les relevés de conclusions, la synthèse des recommandations, etc. ;
- Participer à l'élaboration des produits de gestion des connaissances (manuels, guides, publications diverses) et en appuyer la diffusion ;
- Élaborer une stratégie pour améliorer la communication du GPCN dans le pays ;
- En lien avec, l'Expert S&E de l'UGP, assurer la mise en œuvre d'une stratégie de S & E des GPCN.

Appuis de l'URCP, des PS et du Pool d'Experts au niveau régional

28. L'URCP à travers les institutions spécialisées du CILLS appuiera directement les GPCN dans la mise en œuvre des activités de gestion des connaissances y compris de recherche action, de capitalisation, de réseautage régional et international, de production d'information sur l'eau et l'irrigation, de formation, de communication, de sensibilisation et de plaidoyer, etc.

29. Les membres des GPCN pourront aussi bénéficier de formations pour un renforcement de leurs capacités en matière de planification, de conception et mise en œuvre des solutions d'irrigation. Ces formations seront planifiées dès le début de l'action et inclus dans le plan national de renforcement de capacités et planifiés chaque année dans les plans annuels de formation.

30. Les GPCN pourront bénéficier de l'appui des PS dans la mise en œuvre de leurs activités. Dans ce cas, les attentes d'appui potentiels devront être consignées dans les plan de travail et soumis à l'UGP en début d'année afin de faciliter la planification.

31. Les experts du pool experts pourront aussi intervenir comme personnes-ressources et/ou pour fournir des prestations spécialisées dans les différentes productions (guides, formations, manuels, publications). Ces experts interviendront sur demande formulée par les GPCN et le recours aux experts du pool fera l'objet d'une planification indicative annuelle qui sera matérialisée dans le PTBA afin de permettre au CILSS de répondre aux besoins en prévoyant les ressources afférentes.

32. Le tableau ci-dessous récapitule les types d'acteurs ainsi que les rôles qu'ils peuvent jouer en appui aux GPCN.

Type d'acteur	Niveau	Fonction
URCP	INSAH ; AGRHYMET ; 4 groupes de partage des connaissances (type 1/3, type 2, type 4/5, planification/accès aux marchés / services)	Fournir une assistance technique par le biais des experts de l'URCP et des structures spécialisées du CILSS.
Partenaires stratégiques	4 partenaires stratégiques PS (type 1/3, type 2, type 4/5, planification/accès aux marchés/services)	Assistance technique : identification des besoins de renforcement des capacités et des bonnes pratiques, formation, appui-conseil, élaboration d'outils et de guides méthodologiques et techniques, contrôle qualité, de capitalisation.
Pool d'experts	Experts / professionnels individuels du secteur	Assistance technique (notamment revue qualité) et expertise spécialisée dans l'analyse et la production de connaissances, de capitalisation.

Financement

33. L'UGP appuiera financièrement les activités des GPCN (rencontres, communication, consommables bureautique, etc.).
34. Des provisions de budget seront nécessaires pour financer les activités du groupe, incluant, notamment les coûts de communication, les frais de réunion, l'élaboration de produits, etc... Les montants de ces provisions sont déterminés chaque année par les pays dans le cadre de leur programme de travail et budget annuel.
35. L'organisation des activités de renforcement de capacité et d'échanges d'expériences à l'Initiative du Niveau Régional seront prises en charge par le budget régional.

Suivi-Evaluation

36. Les activités des GPCN seront suivies et évalués par l'Expert suivi-évaluation de l'UGP. Les outils d'évaluation ainsi que les indicateurs d'évaluation seront établis sur la base du manuel et des indicateurs de Suivi-Evaluation Régional.
37. De façon régulière et selon une programmation définie à l'avance, des rapports seront fournis par l'UGP faisant état des réflexions menées par les participants, des solutions recommandées, des plans d'actions, des ressources utiles et des rapports portant sur la mise en œuvre des solutions proposées. Un plan indicatif de rédaction des rapports de suivi et d'évaluation sera proposé par l'URCP aux UGP.